

De porteurs d'eau à porteurs de gaz, non merci !
Mémoire aux commissaires du BAPE concernant le projet
d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des
infrastructures connexes par la société en commandite
Rabaska

Par

Jean-Claude Gosselin

Le 16 janvier 2007

De porteurs d'eau à porteurs de gaz, non merci !

Mémoire aux commissaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le contesté projet Rabaska.

INTRODUCTION : IRRECEVABILITÉ DU PROJET RABASKA

Depuis le 4 avril 2005, nous avons mené, Adèle Bertrand et moi-même, une bataille de tous les instants contre le contesté projet Rabaska. Nous l'avons fait savoir vigoureusement aux deux dernières administrations de la Ville de Lévis : celle de Garon et puis l'actuelle administration de Roy Marinelli. Nous vous avons acheminé d'ailleurs deux textes à cet égard à l'occasion de notre demande d'audience. Notre mémoire vous fera part de la non-recevabilité du projet Rabaska, un projet qui porterait une grave atteinte à la beauté du paysage ainsi qu'à notre majestueux Saint-Laurent avec un chenal de navigation si étroit. Dans ce contesté projet qui soulève tant de questions il faut au fond se questionner sérieusement sur toute la stratégie énergétique du Québec. Si l'Ouest canadien et le Québec font toujours partie du Canada nous ne comprenons pas pourquoi le Québec devrait troquer le gaz naturel sécuritaire de l'Ouest canadien contre un approvisionnement incertain du Moyen-Orient. Mais auparavant notre texte mettra en doute la crédibilité du BAPE et dénoncera fermement l'attitude de la Ville de Lévis qui a toujours maintenu un préjugé favorable à Rabaska, allant ainsi à l'encontre du gros bon sens et du respect envers ses citoyens. La Ville qui se targue de faire preuve de transparence et d'ouverture n'a jamais voulu faire la différence entre Everett à proximité de l'océan et Rabaska dans un couloir du Saint-Laurent, à 1,200 kilomètres de l'Atlantique. D'où la question suivante : pour devenir des porteurs de gaz surtout pour les États-Unis doit-on faire preuve d'autant d'inconscience, d'irresponsabilité, de malhonnêteté et de mauvaise foi ?

CRÉDIBILITÉ DU BAPE ?

Nous regrettons de l'affirmer, mais nous pensons que vous vous trouvez vraiment dans une grosse fosse aux lions. Que de fois nous avons souhaité quelques déclarations du BAPE pour mettre fin au plus tôt aux abus du promoteur qui s'est comporté comme s'il n'y aurait jamais d'audience publique! De plus nous aurions souhaité de vous une commande d'études indépendantes externes pour nous éclairer davantage sur le projet. Une plus grande proactivité de votre part aurait permis de rendre disponible pour l'audience publique sur Rabaska ce fameux rapport du comité d'examen appelé Termpol de Transport Canada. Ce rapport portant sur la sécurité maritime, la navigation dans les glaces, les risques d'un échouement et de déversement, la proximité du chenal navigable, etc., nous aurait été utile pour la préparation de notre mémoire. Malheureusement, il ne sera produit qu'au printemps 2007, soit après l'audience. Nous savons aussi que le BAPE a remis au début de novembre 2006 le rapport d'Énergie Cacouna de 200 pages au ministre de l'Environnement, Claude Béchar. Même si le ministre disposait de 60 jours pour le faire il l'a finalement rendu public le 13 novembre 2006 ce fameux rapport donnant le feu vert au projet de port méthanier de 650 millions de dollars à Gros-Cacouna et ayant eu lieu au printemps 2006. Malgré tous ces rapports en retard, il n'y a quand même pas eu report de l'audience.

Vous comprendrez qu'un tel comportement de votre part puisse soulever chez-nous de bien gros points d'interrogation. Bref, il y a beaucoup matière à questionner votre peu de sérieux et votre crédibilité comme organisme. Quand un projet est qualifié de farfelu dès le départ il faudrait bien apprendre un jour à dire « NON » tout de suite. Vous comprendrez aussi que dans ces circonstances toute étude d'impact, tous les rapports techniques volumineux et même cette audience publique actuelle ne nous semblent que pure diversion. Nous vous prévenons enfin que beaucoup de spécialistes se présenteront ici à tour de rôle de bonne foi mais s'apercevront vite perdre carrément leur temps à discuter d'un projet aussi insensé. Nous avons remarqué que nombre d'experts gouvernementaux invités par le BAPE semblaient mal préparés, n'avaient pas de réponses aux questions ou en prenaient bonne note pour d'éventuelles analyses. Bref, nous ne désirons pas être entraînés dans une sorte de cage aux homards. Nous ne le souhaitons surtout pas à tous ces opposants qui d'une façon courageuse ont su si bien articuler leurs questions lors de la première partie de l'audience publique et qui méritent tout notre respect. Nous voulons aussi souligner le respect et la courtoisie de tous les commissaires et de tout le personnel du BAPE envers nous. Voulant quand même croire à cet exercice de démocratie participative nous jouerons donc avec sincérité et sérieux ses règles du jeu.

LA NATURE A HORREUR DU VIDE

Nous constatons aujourd'hui avec regret et inquiétude que le BAPE n'ayant pas été réformé depuis sa création en 1978 s'est malheureusement enfermé dans un cul-de-sac, se confinant à un rôle de gérant d'estrade. Un grand vide s'est donc créé. Un tel vide fut vite comblé par tous ces gens pressés et tous ces gens non pressés qui ne cessent de vous malmener et de vous ballotter, vous pauvres commissaires.

Avant d'argumenter sur l'essentiel de nos propos qui concernent la sécurité et la protection du paysage, permettez-nous de vous énumérer brièvement qui sont ces gens pressés qui bousculent tout le monde et ces gens pas pressés qui ne publient pas les études et les rapports pertinents demandés. Des faits, seulement des faits appuieront notre démarche.

CES GENS PRESSÉS

Ces gens-là ne pensent pas. Ils comptent. Ces gens-là ne salivent qu'aux retombées économiques, à l'argent et aux taxes.

1. Le promoteur de Rabaska

Nous ne dénoncerons jamais assez le comportement aberrant et abusif du promoteur de Rabaska. C'est clair pour lui que le BAPE, ça n'existe tout simplement pas. Nous l'avons vu par son immense campagne de désinformation. À l'occasion du rendez-vous Construction Rabaska il a promis des contrats à droite et à gauche. Il a réussi avec la complicité de la Ville de Lévis à concocter à l'insu de la population deux ententes ou conventions ou protocoles. Il a établi un plan de compensation pour 133 résidences. Il a même réussi à éblouir par son argent des institutions publiques et des organismes communautaires. Jusqu'à novembre 2006 il a ainsi dépensé 70 millions de dollars dans la préparation et la promotion de son projet. Il est si puissant qu'il a réussi à évincer un ministre de l'environnement quand Thomas Mulcair en mars 2006 eut déclaré ceci : « Rabaska ne devrait pas voir le jour là où il a été projeté ! » « Rabaska est l'exemple

classique du projet qu'on tente d'imposer du haut vers le bas ! » « On a tenté de me faire taire sur le projet Rabaska ! ».

2. Le Groupe Océan

Le Groupe Océan a beaucoup vanté les avantages d'un port méthanier à Lévis parce qu'il aimerait bien escorter les navires méthaniers du terminal Rabaska à Lévis. Nous avons des petites nouvelles pour lui. Seulement en octobre 2006 trois de ses remorqueurs ont été impliqués dans autant d'accidents maritimes. Une question : le Groupe Océan a-t-il les compétences et l'équipement nécessaires pour escorter de façon sécuritaire des navires méthaniers chargés de gaz naturel liquéfié ?

3. La Ville de Lévis a joué et joue un rôle répréhensible et dangereux

La Ville de Lévis a toujours affirmé qu'il fallait s'en remettre au BAPE qui avait la compétence dans les matières difficiles comme la sécurité et les émissions de gaz à effet de serre. Et puis soudain, sans consulter la population, elle négocie et signe deux ententes fort contestables et irresponsables avec le promoteur. Un tel irrespect de nos institutions démocratiques démontre à quel point il y a plein de favoritisme à l'égard de Rabaska. C'est le triomphe des intérêts financiers. De plus, la Ville de Lévis travaille actuellement à faire changer le zonage agricole en préparant le 4 décembre 2006 des modifications à la réglementation d'urbanisme. Il ne faut pas que le site choisi par Rabaska devienne une zone à vocation industrialo-portuaire, car dans les faits ce site est strictement résidentiel et agricole grâce au schéma d'aménagement de 1987 dont une partie fut révisée mais non adoptée en 2001 pour de l'industrie lourde. Afin d'éviter que des villes comme Lévis autorisent à la pièce des projets industriels majeurs se proposant d'envahir des milieux de vie jusque-là sécuritaires, le Gouvernement du Québec devrait s'en mêler le plus tôt possible. Il devrait appliquer au plus tôt un moratoire jusqu'à l'adoption d'un cadre réglementaire permettant l'aménagement de zones tampons entre les installations industrielles présentant des risques majeurs et les secteurs résidentiels. Nous espérons beaucoup que la requête déposée par des citoyens en Cour Supérieure mettra fin à un tel imbroglio. Pouvons-nous compter sur nos premiers représentants pour défendre le fleuve, les paysages, le patrimoine ? Nous en doutons beaucoup. Quand est-ce que le Comité du Mémoire Rabaska de la Ville révélera aux citoyens les avantages et les désavantages de ce projet de port méthanier ? Nous croyons que la Ville de Lévis aux moindres doutes sur les aspects sécurité et protection du paysage aurait dû tout arrêter. Elle ne l'a pas fait. Honte à elle !

4. La Chambre de commerce de Lévis

La Chambre de commerce de Lévis n'a cessé de faire la promotion de Rabaska pour la création de seulement 60-70 emplois permanents. Mais pour la Davic qui va redémarrer en créant 1500 emplois, cette même Chambre n'a manifesté qu'un appui timide. La Chambre de commerce tout comme la Ville de Lévis croient à la promesse de 7 millions de dollars de retombées en taxes. Mais la réalité va vite les rattraper quand ça concernera l'aspect financier de la sécurité des équipements et de la circulation maritime. Le fait de garantir des pompiers, des hélicoptères, des avions, des remorqueurs, etc. à chaque arrivée d'un méthanier va rapidement grever le budget de Rabaska et l'obliger à revoir à la baisse sa promesse. Prenons l'exemple du petit Ultramar devenu grand pour s'en convaincre. Il est devenu tellement grand qu'il brise le paysage de presque tout le secteur St-Romuald et qu'il est devenu aussi le plus grand pollueur de la ville de Lévis. Pourtant n'a-t-il pas réussi à revoir son rôle d'évaluation à la baisse, ne payant maintenant

qu'environ 2 millions de dollars au trésor lévisien ? Enfin, cette nouvelle de nature économique diffusée dans les médias du 14 décembre 2006 devrait calmer tous les membres de la Chambre de commerce ainsi que tous les autres supporteurs de Rabaska. Une étude du Conference Board commandée par le Pôle Québec-Chaudière-Appalaches révélait que parmi 20 régions métropolitaines du Canada et des États-Unis celle de Québec se classe au quatrième rang pour sa performance ou croissance économique.

5. Une bonne partie de la population lévisienne

Une bonne partie de la population lévisienne subjuguée, obnubilée par la grande séduction économique de Rabaska pense à tort que l'environnement n'existe qu'au bout de son nez, qu'à l'extérieur d'elle, qu'à l'extérieur du premier coin de rue et qu'à l'extérieur d'un périmètre de 3,5 ou 10 kilomètres. Mais nous sommes l'environnement. Nous sommes complètement intégrés à l'environnement pour le meilleur et pour le pire. Les gaz à effet de serre et le réchauffement climatique global ou changements climatiques causés par les États-Unis, l'Asie, le Canada avec les sables bitumineux et le Québec avec des ports méthaniers affectent déjà notre vie et notre santé. Nous courons à la catastrophe selon tous les experts. Voici l'un des grands constats d'un rapport de l'ONU publié en 2005 : « ...Les gains réalisés par les humains pour satisfaire leurs besoins et trop souvent leur appétit de luxe ont été faits aux dépens des ressources vitales pour des millions de vivants d'aujourd'hui et ceux des prochaines générations... ».

6. Le Port de Québec

Le Port de Québec, par une requête en injonction interlocutoire débattue en Cour supérieure mais heureusement rejetée par cette dernière, a cherché à museler et à bâillonner les opposants au projet Rabaska. Il a voulu porter atteinte à la liberté d'expression des citoyens. Il a tenté d'imposer une nouvelle forme de démocratie. C'est grave. À qui la faute si nous sommes rendus là ? C'est la Ville et non le Port qu'il faut d'abord blâmer. Nous accusons aujourd'hui la Ville de Lévis d'avoir volontairement laissé traîner les choses dans ce projet n'ayant pas d'allure. La responsabilité première lui incombe donc entièrement.

CES GENS PAS PRESSÉS

Ces gens-là ont développé l'art de gagner du temps. Ils publient très en retard certains rapports. Ils interdisent même la publication de certaines données techniques.

1. Un BAPE impuissant et obligé de précipiter une audience publique

C'est désolant de vous avouer encore ceci, chers commissaires : s'il y a un organisme qui est le plus dans notre collimateur c'est bien le BAPE. Si le BAPE avait été réformé il aurait réussi à réunir Rabaska et Énergie Cacouna à la même table afin de les obliger à s'entendre sur un seul port méthanier. Il aurait organisé une audience publique portant par conséquent sur un seul site. Avec une telle réforme nous saurions aussi qui est le maître d'œuvres d'une audience publique : Le BAPE ou le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Dans notre demande d'audience publique nous avons appris qu'il fallait passer par le Ministre Bécharé. Nous savons aussi que Bécharé n'est pas Mulcair. Nous savons aussi que le Gouvernement du Québec peut disposer à sa guise de n'importe quels rapports du BAPE comme il l'a clairement fait dans le cas de Saint-Thomas de Joliette. Si le BAPE avait été réformé et vraiment indépendant il n'aurait pas osé écrire dans son texte de présentation du projet Rabaska ceci : « ...

« dans une zone à vocation industrialo-portuaire située à l'Est de Lévis... ». C'est là tout le respect envers des citoyens qui conteste en Cour Supérieure une telle allégation. Enfin, un BAPE fort, déterminé et maître de son destin aurait pu commander différentes études indépendantes. Une étude par exemple aurait pu porter sur l'éventualité d'un bassin d'évitage essentiel pour de telles installations. Nous savons que la présence des glaces environ 5 mois par année associée à de forts courants pourrait exiger un bassin d'évitage plus large que la moyenne. Faudrait-il un jour ou l'autre draguer le fleuve sur environ deux kilomètres, ce qui endommagerait sérieusement l'écosystème du fleuve à cet endroit ? D'où la question suivante : Sommes-nous en droit de penser que dans toute cette histoire de Rabaska le BAPE ne joue qu'un rôle de figurant ?

2. Hydro-Québec et les expertises cachées

S'il y a bien un organisme qui n'a pas fait ses devoirs, c'est bien Hydro-Québec. Nous vous décrivons deux cas où Hydro-Québec n'a nullement collaboré. De un, jusqu'à maintenant Hydro-Québec n'a pas fourni les normes et les études pour juger de la sécurité du terminal situé à 1,3 kilomètre des piliers et des câbles transportant 750 kilovolts d'électricité. De deux, nous pensons qu'Hydro-Québec ne fait pas preuve d'un grand souci concernant ses lignes de transport d'électricité de 750 Kilovolts traversant le fleuve à 1,3 kilomètre de la jetée prévue pour Rabaska et sous laquelle le méthanier devrait obligatoirement passer. Est-ce que l'espace de clairance à l'occasion des manœuvres d'accostage sera suffisant entre un méthanier et les câbles électriques ?

3. La Ville de Québec et la Commission de la Capitale Nationale du Québec

Comme c'est fort étrange leur silence ! Nous savons que la Commission de la capitale nationale du Québec a un des mandats de protéger le patrimoine naturel. Elle devrait s'inquiéter de tous les assauts industriels sauvages effectués depuis trop longtemps sur les deux rives du Saint-Laurent. Il y a la Davie dont l'esthétique devrait s'améliorer grâce au bon goût des nouveaux propriétaires norvégiens. Il y a la laideur du Port de Québec qui s'étend de plus en plus. Il y a le petit Ultramar devenu si grand qu'il gâte de plus en plus le paysage de Lévis. Il y a ces pylônes d'Hydro qui devraient un jour être démantelés. Et puis, et puis, il y aurait cet autre précédent avec Rabaska, non merci !

LE SITE CHOISI PAR RABASKA, UN SITE NE SATISFAISANT PAS AUX CRITÈRES DE SÉCURITÉ DE BASE

Comme nous le voyons, tous les intervenants dans ce dossier sont au fond motivés soit directement soit indirectement par l'appât du gain. Comme beaucoup de citoyennes et de citoyens dans la salle nous pourrions nous contenter de la création de seulement 60-70 emplois permanents de Rabaska alors que notre région réussit déjà très bien sans Rabaska. Mais un tel projet apporte malheureusement ici trop de questions sans réponses. Nous aimerions en souligner quelques-unes : la réglementation municipale en matière de nuisances olfactives dues au soufre et de nuisances sonores, les mesures d'atténuation du bruit Nous pensons ici à tous ces hélicoptères et avions qui vont survoler bruyamment la région à chaque arrivée d'un méthanier, absence d'un plan de mesures d'urgence, la sécurité des cyclistes le long de la route 132, la qualité de l'eau souterraine, l'approvisionnement en eau potable, l'estimation de l'occurrence des collisions maritimes, les émissions atmosphériques advenant un incendie de GNL (Gaz naturel liquéfié), les conséquences du rayonnement thermique, l'erreur humaine, la glace, le courant, le vent, le brouillard, une jetée qui va s'avancer dans le milieu du fleuve, la proximité des lignes électriques. Sous ces mêmes lignes électriques passerait une conduite cryogénique de plus d'un

kilomètre reliant la jetée aux réservoirs. Elle traverserait aussi la 132, une route nationale très achalandée. ~~Un dernier gros problème concernera le raccordement au gazoduc de distribution situé à 40 kilomètres du site visé par Rabaska.~~

Nous sommes ici face à un choix. Ou bien nous succombons au grand jeu de séduction économique de Rabaska ; ou bien c'est un projet de développement qui tient compte du respect des personnes et de la qualité de l'environnement.

LE PIRE EMPLACEMENT ET UN SITE IDÉAL POUR UN COCKTAIL EXPLOSIF

Dès le début, le contesté projet Rabaska est tombé sur un os : une mauvaise localisation. Rabaska a choisi un secteur très étroit du Saint-Laurent. Ses installations portuaires seraient à une forte proximité du chenal navigable (environ 300 mètres de largeur à certains endroits près de l'Île d'Orléans) où se croisent annuellement plus de 6000 navires de toutes sortes et de toutes contenances. Déjà à la merci des glaces, des courants forts, des marées et du verglas, les méthaniers à chaque bifurcation vers le terminal pour l'accostage rendraient plus problématique le maigre espace de clairance avec les câbles électriques. Bref, un vrai cocktail en vue.

UN EMPLACEMENT DANS UN JOYAU DU PATRIMOINE, C'EST PAS TOUCHÉ

Vouloir s'implanter dans la cour de la Ville du Patrimoine mondial reconnue par l'Unesco, le Berceau de l'Amérique française, non merci ! Vouloir massacrer tout ce site patrimonial, historique, pittoresque et grandiose comprenant la ville de Québec, notre capitale nationale, l'Île d'Orléans, Beaumont et Lévis dépasse l'entendement. Nous ne voulons pas que toute une population soit spoliée de son bien le plus cher : un milieu de vie d'une qualité exceptionnelle. Nous souhaitons aussi que notre belle Île d'Orléans reste un arrondissement historique protégé, elle qui partage avec Lévis, Beaumont et Québec un paysage grandiose fréquenté par de nombreux touristes. Il faut assurer à tout prix l'intégrité de ces lieux si enchanteurs. Si on laisse faire Rabaska, ce sera demain ouvrir toute grande la porte à un autre projet qui justifiera sa demande par le précédent créé et ainsi de suite. Il faut sauvegarder ce paysage si grandiose aux portes de Québec et inspirant tant de grandeur, d'histoire, de poésie et de tranquillité. Il faut revenir à la notion de « bien commun » trop souvent oubliée par les temps qui courent. Lisons Félix Leclerc, dans son Petit Livre bleu : « J'ai le courage de dire NON quand on me vide du béton sur les bottes. »

MOT DE LA FIN : DE PLUS EN PLUS DE CRISES ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES

Comprenons-nous bien, nous soutenons le progrès et la création d'emplois, mais nous sommes aussi pour un progrès qui respecte l'environnement en n'augmentant pas les gaz à effet de serre. Nous sommes aussi d'accord avec un grand parc hydroélectrique, l'énergie éolienne, les économies d'énergie, la géothermie, le captage solaire et avec la capacité d'innovation technologique du Québec pouvant diminuer le réchauffement de la planète. Pourquoi ces interminables palabres ? Nous vous l'avouons franchement : « c'est devenu oiseux tout ça ! Pourquoi ? »

Nous croyons que le monde contemporain a perdu toute approche holistique dans les projets économiques. Au rythme où la planète accumule des bilans négatifs il y a et il y aura de plus en

plus de crises environnementales et sociales. Réfléchissons à cet extrait du rapport du Forum économique mondial dévoilé le 10 janvier 2007 et intitulé *Risques mondiaux 2007* : « Le changement climatique est désormais considéré comme l'un des plus grands défis du XXI^e siècle, dont l'impact global dépasserait amplement la simple question de l'environnement. » Nous croyons que le philosophe allemand Nietzsche a bien décrit ce mal dont souffre l'espèce humaine : « L'homme dégénéré est celui qui ne sait plus distinguer ce qui lui fait du mal. »

Comment expliquer aussi la conduite des corporations bien connues et prétendument crédibles ? Joël Bakan, professeur de droit à l'Université de Colombie-Britannique, jadis adjoint du juge en chef de la Cour Suprême du Canada et auteur du célèbre livre *La Corporation*, y répond clairement dans son ouvrage :

« La corporation a un comportement déviant qui rappelle celui d'un psychopathe. Égocentrique, amoral et inhumaine, elle défend sans relâche son propre intérêt économique, parfois au mépris des conséquences désastreuses de ses actions. Si la poursuite de son objectif l'exige, elle n'hésite pas à exploiter les populations des pays pauvres, vendre des produits dangereux, piller les ressources naturelles, diffuser des propos mensongers... ces infamies, elle les commet souvent en toute impunité, les communautés étant aveuglées par ses prétentions à la responsabilité sociale et environnementale et les gouvernements ayant renoncé à tout contrôle en optant pour la déréglementation et la privatisation. »

LES RICHES AU BANC DES ACCUSÉS

Un autre livre-choc disponible au Québec en février 2007 et ayant pour titre : *Comment les riches détruisent la planète*, du journaliste spécialisé en environnement pour le quotidien *Le Monde*, Hervé Kempf, démontre à quel point le capitalisme serait à l'origine des crises sociales et écologiques. Voici quelques-uns de ses propos rapportés dans *Le Devoir* du 6 janvier 2007 : « Le système social qui régit actuellement la société humaine, le capitalisme, s'arc-boute de manière aveugle contre les changements qu'il est indispensable d'opérer si l'on veut conserver à l'existence humaine sa dignité. » « On ne peut comprendre la concomitance des crises écologiques et sociales si on ne les analyse pas comme les deux facettes d'un même désastre. Celui-ci découle d'un système piloté par une couche dominante qui n'a plus aujourd'hui d'autres ressorts que l'avidité, d'autre idéal que le conservatisme, d'autre rêve que la technologie. Cette oligarchie prédatrice est l'agent principal de la crise globale. » « Je constate l'existence de deux crises, l'une écologique et l'autre sociale. Et je constate qu'elles agissent en synergie. Et je constate qu'une minorité en tire bénéfice. Et j'en tire des conclusions. » « Comprendre que crise écologique et crise sociale sont les deux facettes d'un même désastre. Et que ce désastre est mis en œuvre par un système de pouvoir qui n'a plus pour fin que le maintien des privilèges des classes dirigeantes. »

Merci de votre attention et veuillez bien prendre note de ce constat : un projet qui comme celui de Rabaska soulève tant de questions prouve à quel point il n'a tout simplement pas sa place à Lévis

Une citoyenne et un citoyen responsables et convaincus que le projet Rabaska est irrecevable.

Jean-Claude Gosselin

cosignataire : Adèle Bertrand